

Personnes excusées :

Madame Annick Girardin	Sénatrice de Saint-Pierre-et-Miquelon
Monsieur Stéphane Lenormand	Député de Saint-Pierre-et-Miquelon
Monsieur Franck Detcheverry	Maire de la commune de Miquelon-Langlade
Monsieur Philippe Gac	Directeur de la DFIP
Monsieur Roger Hélène	Président du MEDEF
Monsieur Alix Chevin	Secrétaire général de l'UI-CFDT
Monsieur Alain Beaupertuis	Gérant de société

Le 14 décembre 2023, à 10 heures, s'est tenue, dans les locaux de la préfecture de Saint-Pierre-et-Miquelon, une réunion de l'observatoire des prix, des marges et des revenus (OPMR), sous la présidence de Mme Laurence Mouysset.

Mme la présidente, en visioconférence, remercie les membres pour leur présence et rappelle qu'en application du I de l'article L. 410-5 du code de commerce, le représentant de l'État a saisi l'OPMR pour recueillir son avis sur le dispositif du bouclier qualité prix (BQP).

Elle indique qu'afin de rendre son avis, l'OPMR va examiner d'une part les observations sur le BQP 2023 et d'autre part, les perspectives pour le BQP 2024. Le deuxième temps de la réunion sera consacré à la présentation des travaux en cours. Un premier point sera fait par les services de la préfecture sur l'enquête de comparaison spatiale des prix et un deuxième point sur l'étude de structuration des prix État-Collectivité territoriale. Une communication sera également faite sur les données de l'indice des prix à la consommation et les prix des hydrocarbures.

1. Bilan du BQP 2023 et perspectives pour le BQP 2024

➤ Le BQP en 2023

Une enseigne adhère au dispositif (Super U). L'arrêté préfectoral n° 164 du 10 mars 2023 fixe le coût du panier du BQP à 160 € pour 55 produits ; coût du panier et nombre de produits identiques à ceux de 2022.

Globalement, il est observé un maintien des prix de chaque produit à l'intérieur du panier (un seul changement en 2023).

Le pourcentage global des ventes des produits composant le panier du BQP est conséquent. Il est en augmentation. Il représente 6 % du chiffre d'affaires total de l'enseigne participant au dispositif du BQP.

Il s'agit de produits ciblés, de consommation courante et de qualité qui sont proposés. Le ressenti de l'enseigne est que ces produits sont consommés par la population dans sa totalité.

➤ Les perspectives pour le BQP 2024

Après discussion entre les membres de l'OPMR, il est proposé de reconduire le dispositif sur un nombre de produits similaires et de poursuivre le travail avec l'enseigne Super U afin de maintenir des produits répondant aux attentes des consommateurs.

Cependant, il est également envisagé de faire évoluer la liste et de ne plus retenir dans le panier les produits ayant moins de cent unités vendues en 2023. Sont concernés : l'épaule cuite standard, les pots de nourriture pour bébés, les céréales, le savon, le shampoing et le gel hydroalcoolique.

M. Dagort, gérant de société informe que le contexte inflationniste qui n'épargne pas l'archipel ces dernières années va impacter les négociations pour 2024. Il est évidemment favorable au maintien du dispositif dans son enseigne mais il indique qu'il ne lui sera pas possible de conserver le nombre de produits et le tarif de 2023. La solution suggérée serait soit d'augmenter le prix du panier, soit de baisser le nombre de produits dudit panier.

M. le préfet remercie M. Dagort pour son implication dans le dispositif. Des négociations auront lieu avec l'enseigne en début d'année 2024 afin de déterminer ce qui peut être envisagé pour le BQP de 2024. L'arrêté de publication du BQP est prévu en mars 2024.

Il est aussi précisé que d'autres commerçants seront sollicités pour leur permettre d'adhérer à un BQP réduit, tant à Saint-Pierre qu'à Miquelon.

M. le préfet émet également le souhait d'élargir le BQP à des produits autres que des produits alimentaires ou des produits d'hygiène et d'entretien de la maison, en particulier les matériaux de construction.

Mme la présidente soutient cette proposition dans la mesure où le BQP sous son format actuel a prouvé son efficacité. Des discussions sur ce point auront lieu dans les prochaines semaines.

Enfin, l'ouverture d'une ligne de desserte directe par Néoline, cargo roulier, à compter de 2025 ouvre des perspectives intéressantes pour faire baisser le prix de certains produits en provenance de France en particulier. Ce nouveau mode d'approvisionnement se mettra en place progressivement.

2. Les travaux menés en 2023

➤ Enquête de comparaison spatiale des prix

L'enquête de comparaison spatiale des prix a été lancée en 2021 et vise à comparer l'écart de prix entre l'archipel et l'hexagone. Les relevés, les saisies, l'apurement et les agrégations des données de l'archipel et de la métropole dans un tableau de calcul ont été effectués. La validation des données et de la méthode de calcul par l'Institut national de statistiques et des études économiques (Insee) est en cours. La publication des résultats de l'enquête est prévue au 1^{er} trimestre 2024.

➤ Étude de structuration des prix État-Collectivité territoriale

Il s'agit d'une étude locale, co-financée à parts égales par l'État et la Collectivité territoriale qui vise à analyser la structure des prix et à faire des propositions de solutions pour lutter contre la vie chère sur l'archipel.

Cette étude a été attribuée à un prestataire, Verso Consulting en fin d'année. Cette enquête devrait débuter en début d'année 2024 et durer entre quatre et cinq mois.

Selon la présidente, cette étude est importante car elle permettra de donner aux pouvoirs publics une image éclairée de la situation réelle de l'archipel.

3. Point d'information

➤ L'indice des prix à la consommation

Sur les 12 derniers mois (de septembre 2022 à septembre 2023), l'indice d'ensemble a augmenté de + 2,82 % sur l'archipel alors que pour la même période l'évolution en métropole a été de + 4,92 %.

Sur le 3^{ème} trimestre de l'année 2023, l'indice d'ensemble augmente de + 0,45 %. Il progresse de + 0,58 % pour les produits alimentaires et de + 0,40 % pour les produits manufacturés et les services.

➤ Les prix des hydrocarbures

Il y a eu cinq évolutions de prix en 2023 pour être au plus près de la réalité et avec comme objectif de limiter au maximum les évolutions de la caisse de compensation.

Il est rappelé que pour faire face aux augmentations successives, les habitants de l'archipel se chauffant au fioul ont pu bénéficier d'une aide de 200 € ; 400 € ou 800 €. Après l'aide de 2022, l'État et la Collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon ont signé une convention portant sur l'attribution d'une subvention de l'État à hauteur de 626 000 € à la Collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon pour la mise en place d'un dispositif d'aide exceptionnelle au chauffage au fioul domestique en mars 2023. La Collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon a participé à ce dispositif pour un montant de 122 000 € sur ses fonds propres. Cette aide financière, d'un montant total de 748 000 €, a permis d'améliorer le pouvoir d'achat, notamment des foyers les plus modestes.

En comparaison avec notre environnement régional (péninsule de Burin) et la métropole, les prix du fioul domestique et du gazole, pratiqués sur le territoire de Saint-Pierre-et-Miquelon, restent cohérents en étant les plus bas. Le tarif de l'essence pour sa part, est plus élevé.

En conclusion, Mme la présidente se dit satisfaite des travaux réalisés pour l'année 2023. L'avis de l'OPMR sera rendu dans les délais impartis pour poursuivre les démarches en faveur du BQP. Elle informe les participants de sa fin de mandat à la fin du mois de février 2024. Elle tient à remercier chacune et chacun pour la qualité des échanges au cours de ces quatre dernières années.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la présidente lève la séance à 11 h 30.

La présidente de l'Observatoire des prix,
des marges et des revenus,



Laurence Mouysset